



**Des Cheminots négligés, des droits trop souvent bafoués !**

**RÉSISTEZ**



De plus en plus ces dernières années, la Direction de l'entreprise utilise la possibilité que lui offre le RH 0254 de recruter des personnels hors Statut pour réduire les coûts, assouplir les règles auxquelles elle est soumise, précariser les carrières.



En 5 ans, de 2011 à 2016, la population contractuelle a connu une augmentation de 150% pour atteindre aujourd'hui 10% des effectifs, principalement par le recrutement à l'annexe C, bien souvent au mépris des règles.

En effet, le RH 0254 prévoit que les personnels utilisés dans des emplois repris au dictionnaire des filières soient embauchés dans le cadre de l'annexe A1. Or, au prétexte de prendre en compte l'expérience acquise par les salariés avant leur embauche à la SNCF, la direction recrute dans le cadre de l'annexe C (agents de conduite ou de la surveillance générale notamment).

Ce prétexte est fallacieux puisque rien n'empêche l'entreprise de recruter à l'annexe A1 sur un grade (une classe) supérieure au grade de base !

Les conséquences sont claires : là où l'annexe A1 prévoit un déroulement de carrière et une évolution salariale similaire à ce qui existe pour les personnels au Statut, l'annexe C prévoit des contrats de gré à gré et des négociations individualisées. L'agent à l'annexe C n'a aucune garantie et se retrouve esseulé face à sa hiérarchie.

Cette évolution très nette répond à une logique : c'est l'individualisation des rapports sociaux. La Direction a la volonté claire de se débarrasser de tout ce qui peut ressembler à des garanties collectives.

Dans le cadre de la loi pour un Nouveau Pacte Ferroviaire, la situation des contractuels est pire encore. Si cette loi prévoit quelques garanties (très insuffisantes) pour les personnels à Statut qui seraient transférés à un nouvel opérateur, elle n'en prévoit aucune pour les personnels contractuels. Ceux-ci seront directement soumis aux dispositions de la Convention Collective Nationale Ferroviaire. Certaines Organisations Syndicales qui prétendent se préoccuper des personnels contractuels alors qu'elles ont signé l'accord sur l'organisation du temps de travail devront alors expliquer à ces personnels pourquoi l'écart entre leurs conditions de travail et celles des personnels à Statut est devenu du jour au lendemain abyssal !

**TOUS  
AU STATUT !**



# REVENDIQUEZ

La fédération FO Cheminots a pour finalité la défense des droits et des revendications des cheminots, qu'ils soient au Statut ou contractuels, et fait sienne la revendication traditionnelle du mouvement syndical :

**« à travail égal, salaire égal ».**

## FO Cheminots revendique :

- Les mêmes droits pour personnels contractuels que ceux des agents au Statut.
- L'arrêt du recrutement de cheminots en contrats précaires.
- L'intégration au Statut de tous les contractuels qui le souhaitent.
- Le respect des différentes annexes et en particulier l'arrêt du recrutement à l'annexe C sur des postes du dictionnaire des filières et la régularisation de tous ceux qui le souhaitent sur des contrats de l'annexe A1.
- Le maintien du Statut, son extension à tous les travailleurs du ferroviaire, et le recul de la limite d'âge pour le recrutement au cadre permanent.

# VOTEZ



Voter FO, c'est voter pour des revendications cohérentes, portées avec constance à tous les niveaux, que ce soit dans le cadre des luttes pour s'opposer aux contre-réformes ou dans le cadre des négociations sur la Convention Collective Nationale du ferroviaire.

Voter FO c'est voter pour une fédération qui se bat aux côtés des contractuels pour faire respecter leurs droits et en obtenir de nouveaux.

**Avec FO prenez votre destin en main, résistez, revendiquez, votez FO !**

**ÉLECTIONS  
PROFESSIONNELLES  
CSE SNCF  
2018 @**



**RÉSISTEZ,  
REVENDIQUEZ,  
VOTEZ**

Cheminots **FO**

[www.fo-cheminots.fr](http://www.fo-cheminots.fr)